Les fiches pratiques Syndex

Juin 2022

L'optimisation fiscale par les prix de transfert : un outil qui minimise la part du gâteau salarial

La créativité sans limite des multinationales et de leurs conseils dans la construction des schémas d'optimisation fiscale peut avoir pour conséquence de réduire artificiellement la valeur créée sur le territoire français afin de limiter (voire éviter) l'impôt. Si l'État est lésé, les salariés le sont aussi, puisque diminuer le bénéfice réduit la base de calcul de la participation et entame la capacité de négociation des organisations syndicales lors des NAO. Cela crée aussi une concurrence déloyale avec les entreprises ne recourant pas à ces stratagèmes

Dans un tel cas, améliorer le partage de la richesse implique avant tout de réfléchir à la taille du gâteau donné en partage : se mesure-t-elle à l'échelle de la richesse produite ou seulement des restes laissés par les actionnaires ? La question est complexe mais des leviers d'actions existent pour les représentants des salariés.

#1 QU'EST-CE QUE L'OPTIMISATION FISCALE ?

L'optimisation fiscale renvoie à l'ensemble des outils à disposition des entreprises pour réduire leur base taxable. Pour les filiales de groupe, une large part de l'optimisation fiscale repose sur les prix de transfert.
D'autres outils d'optimisation fiscale existent cependant avec l'utilisation de certains dispositifs fiscaux parmi lesquels nous pouvons citer le crédit d'impôt recherche (CIR), les déficits reportables ou encore l'intégration fiscale.
Ces pratiques qui exploitent toutes les possibilités légales, parfois avec des interprétations contestables, s'appuient en particulier sur les fameux prix de transfert mis en place entre filiales situées dans des pays différents.

#2 LE MÉCANISME DES PRIX DE TRANSFERT

La pratique des prix de transfert consiste à fixer un prix pour l'ensemble des transactions entre des sociétés d'un même groupe et résidentes d'États différents (flux de produits, de services, redevances sur la marque ou la technologie, frais de siège, etc.). En agissant sur le prix de ces transactions, le groupe peut « piloter » son imposition : en effet, les prix de transfert permettent de déplacer la valeur créée par une activité vers un pays où la fiscalité est plus avantageuse.

L'OCDE a établi des règles de fixation de ces prix de transfert afin d'en améliorer la transparence et l'équité entre les pays. Ces règles doivent être respectées par les pays membres de l'OCDE. À charge donc pour l'administration fiscale française de vérifier leur juste application. À noter cependant que le caractère souvent interprétable de ces normes, de même que les moyens limités de l'administration fiscale, offrent encore beaucoup de leviers aux groupes multinationaux…

Quelques exemples de montages « classiques »
S'il est impossible de lister l'ensemble des leviers d'optimisation fiscale sur les champs des prix de transfert, nous en retrouvons certains de façon récurrente parmi lesquels :

- des redevances élevées qui puisent dans la marge des pays à forte taxation pour localiser cette dernière dans des pays au climat fiscal plus clément (État du Delaware aux USA, Suisse, Irlande, Pays-Bas et autres pays à la fiscalité tropicale) ;
- des management fees facturés aux filiales locales sans services évidents pour les entités concernées ;
- des modèles qui contraignent la marge des entités locales, idéalement à un taux faible, afin de localiser le surprofit (voire la quasi-totalité du profit) hors France.

#3 LES CONSÉQUENCES DES PRIX DE TRANSFERT POUR LES SALARIÉS FRANÇAIS

LA PARTICIPATION DES SALARIÉS

La participation est un mécanisme obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés qui permet de redistribuer une (petite) partie des bénéfices réalisés à ceux qui y ont le plus contribué : les salariés.
Comme l'impôt sur les sociétés, elle est calculée sur la base du résultat fiscal[1], soit le bénéfice net. Diminuer celui-ci - ce qui est l'objectif de l'optimisation fiscale - aboutit mécaniquement à priver les salariés d'une partie de cette juste rétribution.

Conseil Syndex : il est possible de mettre en place des accords dérogatoires modifiant le calcul de la formule légale dans un sens plus favorable aux salariés. La participation dérogatoire peut entre autres permettre de limiter l'impact sur les salariés de l'optimisation fiscale par les prix de transfert.

En extrapolant les données de Vincent Vicard (*voir encadré ci-dessous*) et en l'appliquant aux entreprises de plus de 250 salariés, Syndex a calculé que les salariés de ces entreprises se voient privés de plus du tiers de la participation qui leur reviendrait sans optimisation fiscale !

LES SALAIRES

Pour les salariés, les conséquences de l'optimisation fiscale sont également indirectes. Les directions locale et groupe

OPTIMISATION FISCALE : L'AFFAIRE DU SIÈCLE

Dans son ouvrage *L'Évitement fiscal des multinationales en France : combien et où ? (juin 2019)*, l'économiste de la Banque de France Vincent Vicard a estimé à 14 Md€ le manque à gagner pour les recettes de l'Etat en 2015. Cette même année, le budget pour la justice s'élevait à 8 Md€… Plus inquiétant encore, il note une progression constante d'année en année de l'évitement fiscal depuis le début de ce siècle. En France, la créativité des fiscalistes est particulièrement favorisée par l'existence au sein même de l'Europe de pays au climat fiscal très doux : Royaume-Uni, Luxembourg et Pays Bas, qui hébergent la plupart des sièges européens des multinationales.

1. Formule de base du calcul de la participation définie par le Code du travail : 0,5 x (résultat fiscal - 5% des capitaux propres) x (salaires/valeur ajoutée)

peuvent ainsi mettre en avant des résultats artificiellement bas en France pour limiter les hausses de salaires.

Conseil Syndex
Déconstruire ce discours en analysant les montages fiscaux permet aux représentants des salariés de retrouver des moyens d'agir lors des négociations. Il est par exemple possible de réaliser des simulations annulant les effets de l'optimisation fiscale pour débattre à partir de la véritable valeur créée.

L'EMPLOI

Tronquer artificiellement les résultats d'une entité en France peut également avoir des conséquences néfastes sur l'emploi :

- fragilisation de l'entité et justification de restructuration, voire de plans sociaux par des résultats artificiellement bas ;
- réduction des liquidités disponibles pour l'investissement sur le lieu où la valeur a pourtant été créée, ce qui menace ensuite l'emploi.

Conseil Syndex : dans le cas de PSE lancés au sein de filiales de groupe, il est utile (voire indispensable) d'analyser la construction des résultats : les prix de transfert peuvent en effet être à l'origine des pertes (ou de la dégradation des performances) de l'entité locale.

#4. LEVIERS D'ACTIONS POUR LES REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Le sujet de l'optimisation fiscale par les prix de transfert impacte directement la capacité du CSE à exercer pleinement ses prérogatives en réduisant sa vision sur la dynamique réelle de leur entité de même que la taille du gâteau à partager entre parties prenantes.
Le préalable à l'action est une approche structurée pour

PARTAGE DU GÂTEAU : LES SALARIÉS ARRIVENT (TROP) SOUVENT À LA FIN DU REPAS

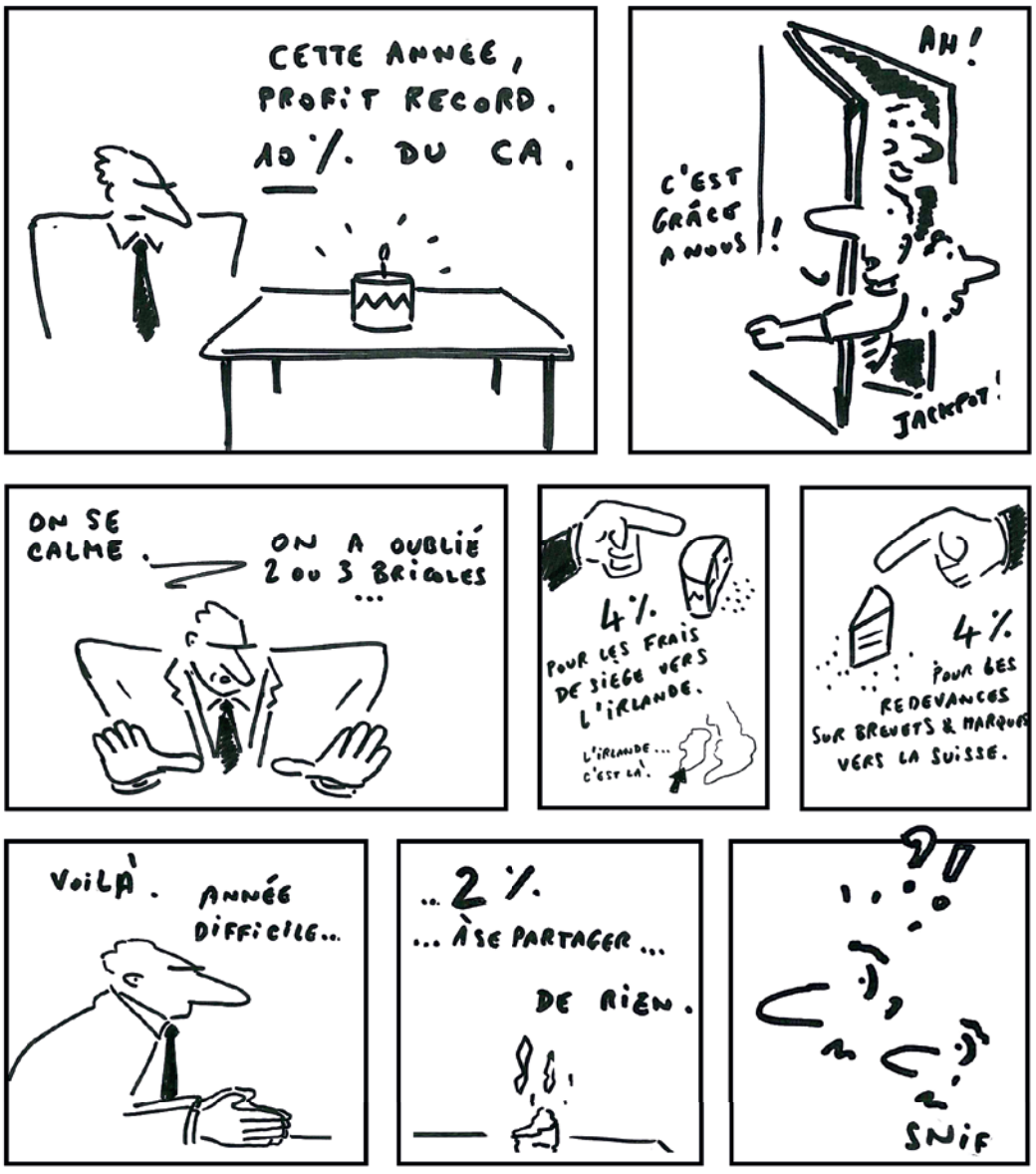

mettre en lumière les montages mais aussi en suivre régulièrement l'évolution : déconstruire ces mécanismes permet aux représentants des salariés de se doter de leviers de négociation plus importants concernant tous les éléments de la rémunération (augmentation des salaires fixes, accords de participation dérogatoires, etc.).
L'expert-comptable du CSE est alors un interlocuteur privilégié pour accomplir ce travail. Son rôle est alors de mettre au jour les mécanismes à l'œuvre, leurs impacts sur les salariés, de même que les leviers mobilisables pour en limiter les effets. Dans ce contexte, l'analyse des prix de transfert doit pouvoir trouver toute sa place dans le cadre d'une information-consultation sur la situation économique et financière.

Conseil Syndex
Régulièrement, un scandale financier éclate et défraie la chronique quelque temps… avant d'être rapidement oublié tandis que les pratiques dénoncées se poursuivent sans grands émois… La récente affaire McKinsey en est un exemple. N'hésitez pas à étudier ce sujet : même face à des multinationales très bien conseillées, en étant vous-mêmes bien informés et accompagnés, vous avez le pouvoir d'agir !

SYNDEX VOUS ACCOMPAGNE

> Une **méthodologie éprouvée** depuis plusieurs années.
> **Décryptage des mécanismes, mesure des impacts et pistes d'amélioration** dans le cadre de notre expertise sur la situation économique et financière de l'entreprise.
> **Notre objectif** : vous redonner des marges de manoeuvre en vue de la négociation d'accords de participation ou d'intéressement ou de la négociation obligatoire sur les rémunérations et le partage de valeur ajoutée.

AIDES PUBLIQUES : POUR LES GRANDS GROUPES, TOUT EST BON DANS LA SUBVENTION !

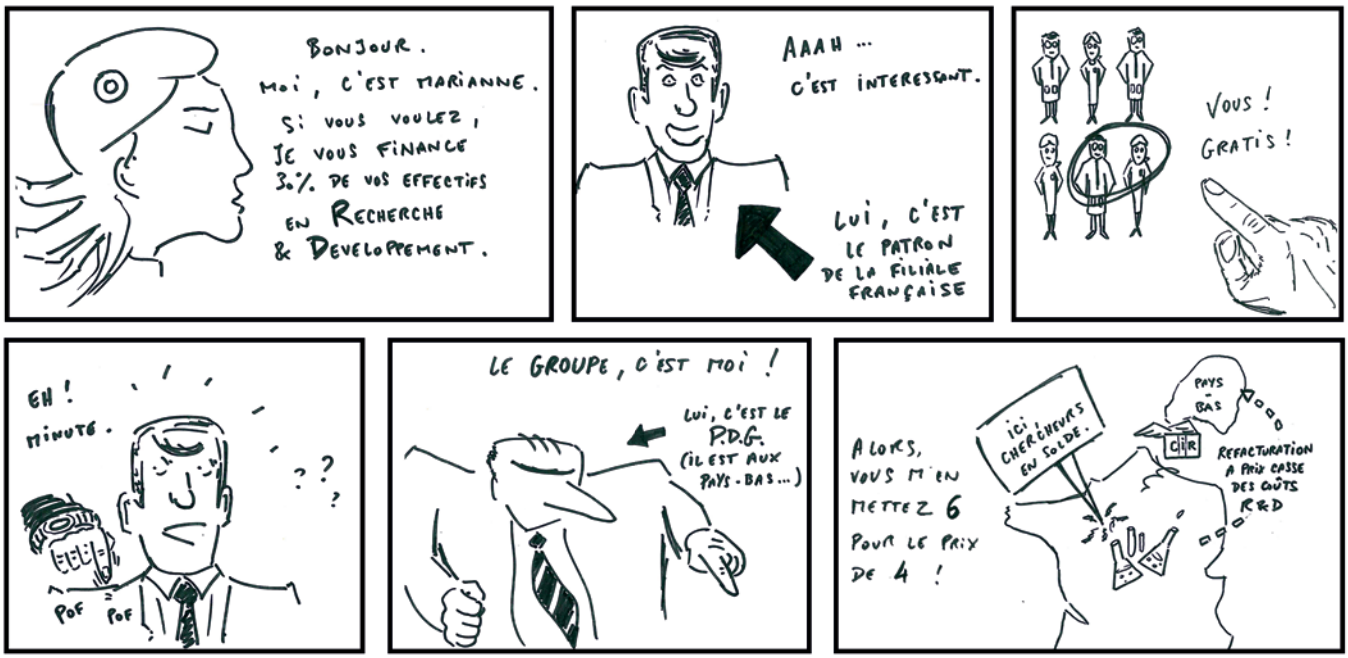

Dans une telle situation, les aides publiques perçues par les filiales en France sont récupérées par le groupe. En effet, les activités de recherche et développement de la filiale française sont sous-facturées au siège qui en déduit les aides publiques. Cela appauvrit la filiale française et enrichit le groupe… Les salariés français sont doublement pénalisés : impact à la baisse sur le résultat en France, et donc la participation, alors qu'ils contribuent aussi, par leurs impôts, au financement de ces subventions…

Syndex
22, rue Pajol - CS 30011 - 75876 Paris cedex 18
contact@syndex.fr - Tél : 01 44 79 13 00

Fiches pratiques Syndex
Direction de la publication : Claire Morel

Ont contribué : E. Costanzo, M. Fert.

Illustrations : Benjamin Labail
Crédits photos : Adobe Stock ; Leo Delafontaine

Juin 2022

syndex
L'EXPERTISE ENGAGÉE

www.syndex.fr